



Plan d'aménagement local
PLAN D'AFFECTATION DES ZONES - B1

Vue détaillée

Date: 04.07.2022 Format: B2.5 x 112 cm DAD / S/G: Magneto 18.0.1 Données cadastrales d'habitat par Delta Geo SA 1700 Fribourg N° Aut. 02517.01.12001 Echelle: 1:9'000

PAZ adopté par le Conseil Communal de Le Mouret
le 12 décembre 2017

Modifications mises à l'enquête publique par parution dans la feuille officielle (FO)

N° 7 du 18 février 2022

et N° du

adoptées par le Conseil Communal de Le Mouret
Le Syndic La Secrétaire

Approuvé par la Direction du Développement territorial, des
Infrastructures, de la Mobilité et de l'Environnement

le:
Le Conseiller d'Etat Directeur

artefact urbanisme Av. de la Gare 14, 1700 Fribourg, tél. 026 321 25 35 artefact.urbanisme@blmwin.ch

LÉGENDE

INFORMATIONS VISIBLES SUR LE PLAN B1

TYPES DE ZONES

- ZONE DE CENTRE VILLAGE 1
- ZONE DE CENTRE VILLAGE 2
- ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE 1
- ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE 2
- ZONE MIXTE HABITATION / ACTIVITE 1
- ZONE MIXTE HABITATION / ACTIVITE 2
- ZONE D'INTERET GENERAL (ZIG)
- ZONE D'ACTIVITE
- ZONE DE CAMPING
- ZONE LIBRE (ZL)
- SECTEUR DE GRAVIERE
- ZONE AGRICOLE
- ZONE DE PROTECTION
- AIRE FORESTIERE

MESURES D'AMENAGEMENT

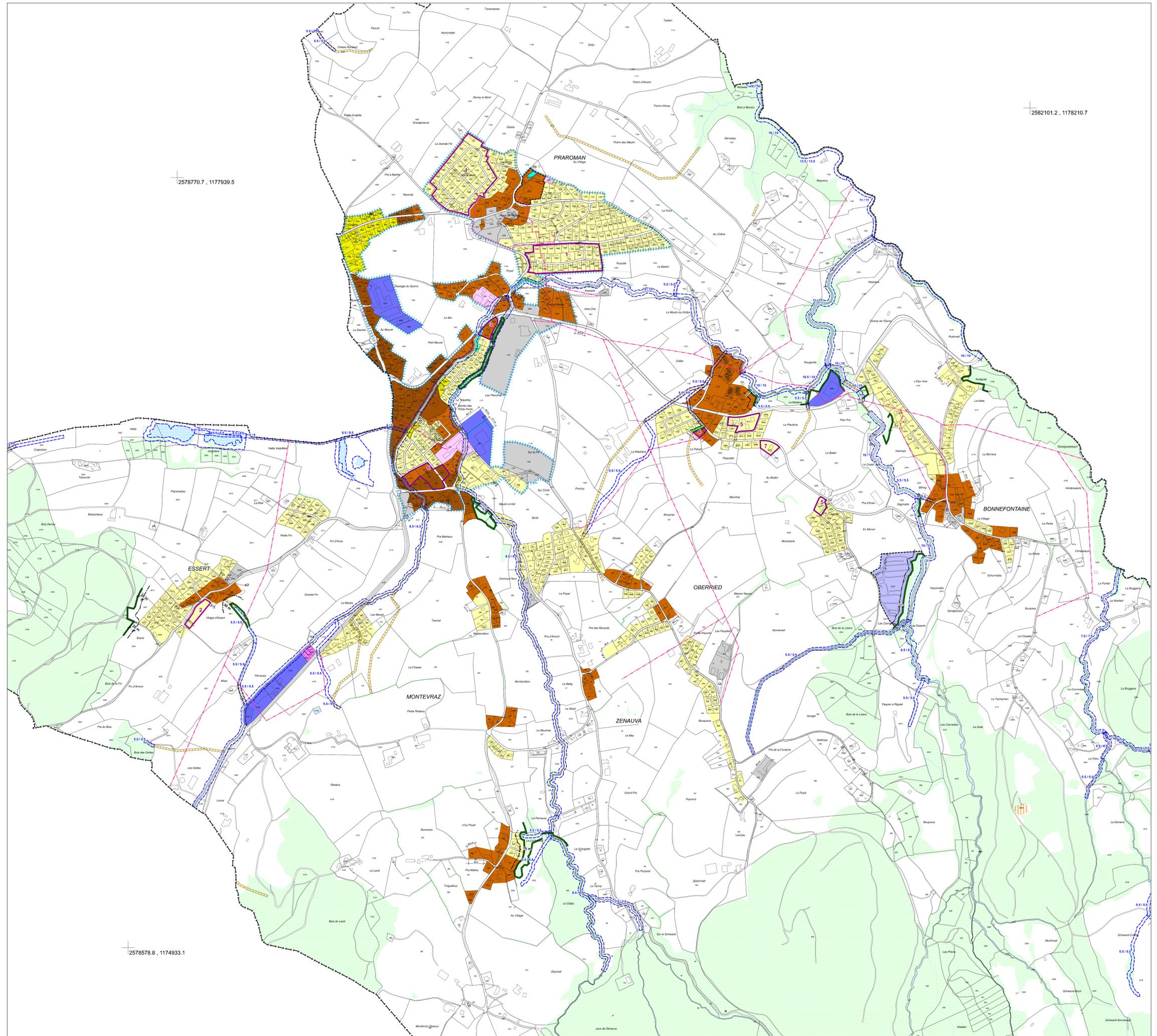
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- PERIMETRE DE RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE A DISTANCE

AUTRES PRESCRIPTIONS

- BATIMENTS NON SOUMIS A L'IBUS (Art. 80 al. 5 Relatoc)
- DISTANCE AUX FORETS, HAIES, COURS D'EAU
- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE
- ESPACES NECESSAIRES AUX COURS D'EAU
- COURS D'EAU SOUS TUYAUX (UNE LIMITE DE CONSTRUCTION DE 4.00 M S'AJOUTE A L'ESPACE NECESSAIRE MEME SI CELUI-CI N'EST PAS SPECIFIE SUR LE PLAN)
- LIGNE GROUPE "E" 17 KV

INFORMATIONS VISIBLES SUR LE PLAN B2

- ZONE A BATIR
- MESURES DE PROTECTION DU SITE BÂTI
 - PERIMETRE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT DE CATEGORIE 1
 - PERIMETRE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT DE CATEGORIE 2
 - BIENS CULTURELS, IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIE 1 - CATEGORIE 2 - CATEGORIE 3
 - PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
 - CHEMINS IVS DE CATEGORIE I
 - CHEMINS IVS DE CATEGORIE II
- MESURES DE PROTECTION DU SITE NATUREL
 - LIMITES BOISEMENTS HORS FORET CONTROLEES (positions vérifiées par géomètre officiel)
 - BOISEMENTS HORS FORET (hors espaces agricoles)
 - PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE
- SECTEURS SUPERPOSES
- CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS
 - LIÉS AUX CRUES
 - SECTEUR DE DANGER ELEVE
 - SECTEUR DE DANGER MOYEN
 - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
 - SECTEUR DE DANGER RESIDUEL
 - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
 - LIÉS AUX INSTABILITES DE TERRAIN
 - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
- ZONES DE PROTECTION DES EAUX
 - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S0"
 - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S1"
 - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S2"
 - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S3"
- INFORMATIONS INDICATIVES
 - LIMITE COMMUNALE
 - COURS D'EAU / ETANGS
 - SITES POLLUES AVEC N° SIPO



2582101.2 , 1178210.7

2578770.7 , 1177939.5

2578578.8 , 1174933.1